

NOTE EXPLICATIVE – INFORMATION
REGLEMENTS FISCAUX

Le Conseil communal du 30 avril 2025 a approuvé les règlements fiscaux suivants :

- redevance sur l'octroi de concessions et sépultures en plein terre, en caveaux neuf ou d'occasion, en caverne et columbarium ainsi qu'une redevance pour la revente de caverne et de caveaux neuf ou d'occasion

- redevance sur la vente d'encarts publicitaires dans le bulletin communal

Par son arrêté du 26 mai 2025, le Ministre des Pouvoirs Locaux, Monsieur François Desquesnes a **décidé d'approuver cette décision.**